



idée
projet
entreprise



CHIFFRER SON PROJET DE CREATION, REPRISE OU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE EN AGRICULTURE PAYSANNE

→ Durée de la formation : 35h en présentiel et 14h à distance

OBJECTIFS

- Être capable de définir les objectifs de son projet, de chiffrer plusieurs hypothèses, d'analyser la faisabilité et la cohérence du système, de définir un plan de financement et de savoir présenter son projet auprès de banques, institutions ou partenaires.

PROGRAMME

MODULE A : (29h)

Comment évaluer la faisabilité économique d'un projet ?



Vendredi 09/02/2024 (7 h) :

- Comment s'y prendre : **méthodologie** de chiffrage et **présentation de l'outil** support de prévisionnel (FORTICHE)



Du 10/02 au 22/02/2024 (prévoir 4h)

- Stratégie** d'entreprise, **références technico-économiques clés** et principes de l'Agriculture Paysanne



Vendredi 23/02/2024 (7 h) :

- Comment **dimensionner un projet** de façon réaliste et cohérente



Du 24/02 au 14/03/2024 (prévoir 4 h)

- Quels **statuts juridiques et fiscaux possibles** ? et quelle **main d'œuvre** nécessaire ?



Vendredi 15/03/2024 (7 h) :

- Comment évaluer la rentabilité économique** d'un projet ?
- Quels **statuts juridiques, fiscaux et sociaux pertinents** ?

MODULE B : (20h)

Comment évaluer la faisabilité financière d'un projet ?



Du 16/03 au 04/04/2024 (prévoir 2 h)

- Savoir évaluer les différents besoins en financement** de son projet.



Vendredi 05/04/2024 (7 h) :

- Quelles stratégies de financement** selon les types de besoins ?
- Quelles aides financières possibles** (DJA, DNA et autres) ?
- Comment présenter son projet pour obtenir le soutien de financeurs ?



Du 06/04 au 18/04/2024 (prévoir 4 h)

- Savoir identifier une **stratégie de financement** adaptée
- Savoir **présenter** les différentes dimensions d'un projet



Vendredi 19/04/2024 (7 h) :

- Comment évaluer la **faisabilité globale** d'un projet, avec ses atouts, ses risques et les marges de manœuvre ?
- Comment **mettre en valeur** un projet **et argumenter** pour obtenir un financement

MATÉRIELS NÉCESSAIRES

- De quoi prendre des notes, un ordinateur.
- Excel ou Libre-Office.
- Connexion internet.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports et échanges, et remise de supports pédagogiques. Reconstitution des outils clés, et déroulement des 2 méthodes de chiffrage possibles.

- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Une attestation de présence sera transmise à l'issue de la formation.

DATES & HORAIRES

Journées en **présentiel** :

09/02, 23/02, 15/03, 05/04, 19/04/2024

De 9h30 à 17h30

Des modules à **distance** :

seront à réaliser entre chaque journée en présentiel (prévoir mini 14h)

LIEU

r3-5 rue Thomas Edison ZAC de la Vrillonerie
CHAMBRAY LES TOURS

* En cas de situation de handicap : nous contacter.

RESPONSABLE DE STAGE

Armelle BUISSON, animatrice-formatrice,
AFOCG Centre Val de Loire

PUBLIC

Tout porteur de projet ou agriculteur n'ayant jamais participé à une formation AFOCG Chiffrer son projet.

PRÉ-REQUIS

Pas de compétence particulière en gestion.
Avoir un projet concret d'installation.

LES + DE LA FORMATION

- Présentation d'un outil facilitateur du prévisionnel économique**
- Vous devenez autonome pour la réalisation et la présentation de votre propre chiffrage**
- Formation certifiante - Fiche RS5944**
Un parchemin sera remis aux stagiaires qui obtiendront la certification

INSCRIPTION : (détail au verso)

dès maintenant et jusqu'au **08/01/2024-12h**

AFOCG Centre Val de Loire
(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 06.98.74.21.90 - ✉ : contact.afocg.cvl@interafocg.fr

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg-centrevaldeloire>

📘 @afocg.cvl

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation agréé par la DIRECCTE et enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Financement VIVEA pour les agriculteurs déjà installés

Si vous avez déjà créé un n° de SIRET agricole à votre nom, et que vous êtes à jour de votre cotisation VIVEA à la MSA (ou que vous avez le statut de conjoint collaborateur en lien avec un chef d'exploitation installé depuis au moins le 1er janvier de cette année 2023) :

- Cette formation intitulée auprès de VIVEA : « FMD-Chiffrer l'évolution d'un projet » a un coût de 1680 € qui peut être financé à 100% par VIVEA (dans la limite de votre plafond disponible de 3 000 €/an). Reste à la charge du stagiaire : les frais d'inscription à la certification d'un montant de 130€ par personne.



Financement VIVEA pour les porteurs de projet au compte CPF nul :

- Dans ce cas, si vous êtes engagé dans un parcours PPP avec la formation Chiffrage comprise dans les préconisations en pré-installation de votre PPP, un financement VIVEA est désormais possible depuis l'habilitation de l'AFOCG pour la formation certifiante « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne ». Le coût pris en charge par VIVEA est de 1680€. Reste à la charge du stagiaire : les frais d'inscription à la certification d'un montant de 130€ par personne (à payer à l'inscription).

Financement CPF pour les porteurs de projet

Si vous n'avez pas déjà créé votre entreprise agricole (avec un n° de SIRET à votre nom) :

- Cette formation intitulée : « Chiffrer un projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » a un coût de 1862 €, incluant les frais d'inscription à la certification, l'ensemble pouvant être financé à 100%* par votre compte CPF dans la limite du montant disponible sur votre CPF en cas d'inscription et de demande de financement CPF **avant le 08/01/2024**

* Attention : Les conditions et modalités de financement CPF sont susceptibles de changer en cas d'évolution de la réglementation du CPF

Autres financements publics (pour les porteurs de projet et/ou les salariés) :

Si le montant est insuffisant sur votre CPF, des co-financements peuvent être demandés selon votre statut (Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi sans être déjà dans une formation à temps plein, ou OCAPIAT si vous êtes salarié agricole, ou un autre OPCA...). Dans ce cas, anticiper votre demande de cofinancement, les délais de réponse pouvant être de plus d'un mois dans certains cas.

Financement personnel pour une partie ou la totalité de la formation

Si d'autres financements ne sont pas possibles ou ne sont pas suffisants :

- Cette formation intitulée « Chiffrer un projet » a un coût de 25€/h pour les heures sans financement « public », sous réserve de validation préalable par la responsable de cette formation, avec possibilité de participer à 1 seul ou les 2 modules de cette formation :
 - Module A : « Comment évaluer la faisabilité économique d'un projet ? » (29h), coût 725 € *, indispensable si vous n'avez jamais participé à une formation Chiffrage de l'AFOCG
 - Module B : « Comment évaluer la faisabilité financière d'un projet ? » (20h), coût 500 € *, si vous avez déjà participé au module A ou l'étape 1 d'une formation Chiffrage de l'AFOCG

*possible paiement en plusieurs fois : en plusieurs chèques donnés à l'inscription et encaissés de façon étalée selon un échéancier défini avec la responsable de formation (possible paiement en 5 chèques d'1/5 du coût de reste à charge, avant chaque journée en présentiel)

Coût(s) complémentaire(s) :

- L'adhésion Porteur de projet à l'AFOCG : 57 € pour l'année civile, à payer à l'inscription
- Le tableur FORTICH'É de prévisionnel économique de l'AFOCG, utilisé pendant cette formation. L'acquisition de ce tableur est indispensable en cas de financement "public ou mutualisé" activé pour participer à la formation (VIVEA, CPF..). Coût d'accès : 65€

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, à faire avant le 08/01/2024 midi :

- Compléter le bulletin d'inscription en ligne en cliquant sur le bouton ci-contre :

Vous pouvez aussi retrouver ce bulletin en ligne en allant sur le site internet de l'AFOCG, sur la page "Porteurs de projet"



-Et, adresser à l'AFOCG, en cas de financement « public ou mutualisé » (VIVEA, CPF, OPCA...) :

- le paiement de 90 € d'arrhes d'engagement, par virement ou chèque, encaissé avant le démarrage
- le paiement de 65€ pour l'accès au tableur FORTICH'É
- et envoyer 2 chèques de caution de 100 € chacun à l'AFOCG (91 Grande Rue-45260 Lorris).

Ces arrhes et chèques seront respectivement remboursés ou restitués une fois la formation terminée, en cas de participation effective à l'ensemble de la formation prévue (journées en présentiel et tous les travaux à distance réalisés et envoyés à l'AFOCG avant la fin de la formation). Le nombre de places étant limité, il est important que les personnes acceptées en formation respectent leur engagement jusqu'au bout. Ces arrhes et chèques de caution ont pour but de favoriser le respect de cet engagement et qu'en cas de non respect, le coût induit pour l'AFOCG soit en partie financé par les personnes n'ayant pas respecté leur engagement et non par les autres (1er chèque de caution encaissé en cas d'absence sur le module A, et le 2e pour le module B, sauf cas de force majeure avec justificatif). Votre inscription sera prise en compte seulement à la réception de ce montant d'arrhes et des 2 chèques de caution par l'AFOCG.

VOS ENGAGEMENTS POUR CETTE FORMATION CERTIFIANTE

Pour tous les porteurs de projet bénéficiant, pour cette formation, d'un financement public ou mutualisé (complet comme partiel), **l'inscription vaut accord pour s'engager à participer à l'ensemble de la formation et respecter le cadre de la certification.** Cela signifie, en particulier, réaliser et transmettre à l'AFOCG CVL, dans un délai d'un mois maximum après la formation, le **dossier de chiffrage** d'un projet professionnel, au moyen d'outils fournis par l'AFOCG (trame de présentation du projet et tableur informatique FORTICH'É). Ce dossier doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans, un plan de financement des investissements, un prévisionnel de trésorerie sur 1 an au moins, et une analyse globale du projet.